



# Engageons la transition de l'agriculture bretonne!

Centré sur l'accompagnement des transitions et la modernisation des exploitations agricoles, ce dispositif vous permet de rester compétitif, tout en adaptant vos usages à travers la transition AgroÉcologique et l'amélioration de vos conditions de travail.



### AGRI Invest?

### Vous vous posez la question?

## Qui peut bénéficier de AGRI Invest?

Tous les agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé en Bretagne. Comprenez les « personnes physiques » affiliées à l'ATEXA (MSA).

#### Pour quels types d'investissement?







Matériel

Production énergie

Bâtiment

Liste complète sur → bretagne.bzh/agri-invest

## Quel montant d'aide financière?

À c'haque projet son aide financière. Le taux d'aide varie selon les dispositifs de 25 à 40 %.

#### Comment l'obtenir?

Les dossiers de demande se font en ligne, via le portail des aides de la Région Bretagne depuis



→ bretagne.bzh/agri-invest





## Valorisez les engagements de votre exploitation!

Et si vous pensiez au Contrat de Transition AgroÉcologique? Celui-ci reconnait et valorise votre engagement dans la transition AgroÉcologique.

#### Pourquoi?

L'obtention d'un CTAE permet aux exploitants qui le souhaitent de prétendre à des aides financières dans le cadre du dispositif AGRI Invest, à savoir, un soutien aux investissements productifs et un soutien aux investissements de transformation et vente à la ferme.

#### Comment?

Le Contrat de Transition AgroÉcologique s'établit à l'éc'helle de l'exploitation, selon 2 possibilités:

1. Être engagé sur dans une démarche globale: Agriculture Biologique, Haute Valeur Environnementale, Label Plante Bleue, MAEC systèmes ou Protection des Races Menacées, apiculteurs professionnels) 2. Être engagé dans deux démarches de transition répondant aux enjeux « Eau » et « Carbone/Climat/Biodiversité ». Ces démarches peuvent être un investissement matériel réalisé sur l'exploitation ou un investissement immatériel comme un diagnostic en cours de validité.

#### Un contrat

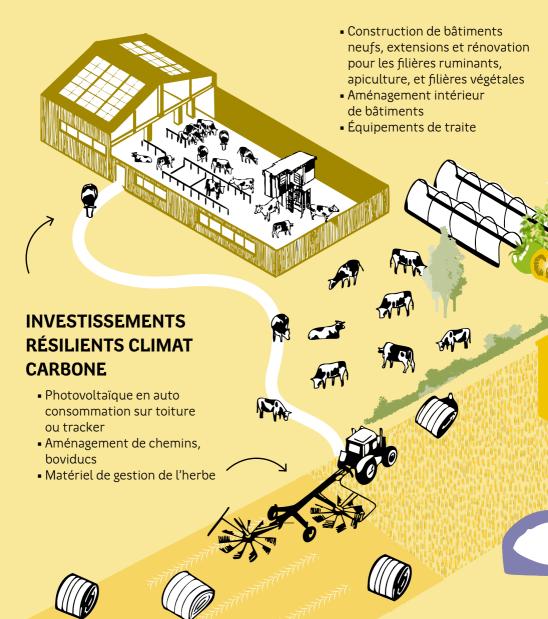
Ce document officiel est remis par la Région. À chaque engagement correspond un nombre de points, qui sont additionnés pour obtenir le score du contrat. Vous pourrez améliorer votre score en prenant des engagements plus ambitieux en cours de programmation.

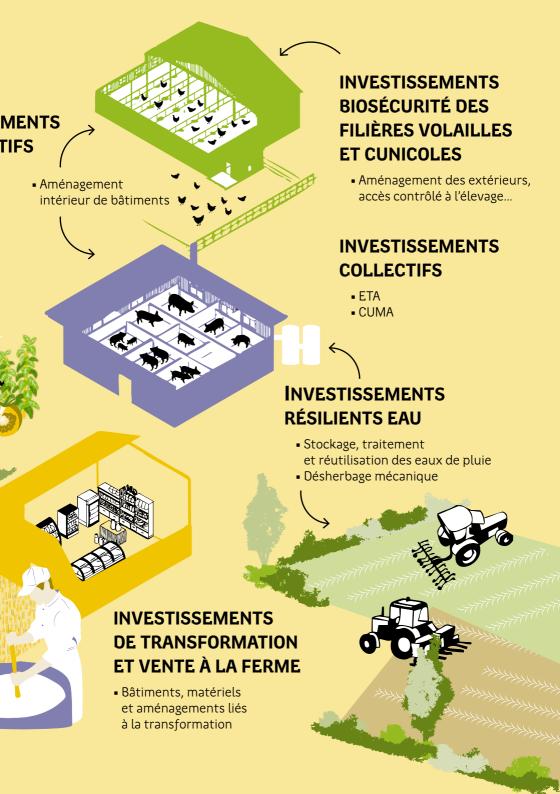
Déposez votre demande : → bretagne.bzh/contrat-transition

## Avec AGRI Invest,

## l'avenir de votre exploitation agricole se dessine aujourd'hui

## INVESTISSE PRODUCT





## Déposez votre demande, c'est simple!

En 4 clics faites connaître votre projet d'investissement, renseignez vos informations et obtenez l'aide la Région.

- 1 Repérez le type d'investissements qui correspond à votre projet sur : →bretagne.bzh/agri-invest
  - → Investissements productifs
  - → Investissements résilients climat/carbone
  - → Investissements résilients eau
  - → Transformation/vente à la ferme
  - → Biosécurité
  - → CUMA
  - $\rightarrow$  ETA

- 2 Consultez et pointez les informations relatives aux appels à projets: cahiers des charges, dépenses éligibles, taux d'aide, grille de sélection... et préparez vos pièces de dossier au format numérique
- 3 Cliquez sur « déposer ma demande » connectez-vous à votre espace personnel ou créez votre compte, puis remplissez votre dossier en ligne.
- 4 Transmettez votre demande.
  Une fois instruite, vous recevrez
  un accusé de réception indiquant
  son prochain passage en comité.





## Parlons de votre projet!

Pour toute demande de renseignement sur l'aide AGRI Invest ou les modalités de dépôt, merci de contacter:



Pour les investissements résilients, productifs et de biosécurité (en fonction de l'implantation départementale de votre projet):

- → investissement22@bretagne.bzh
- → investissement29@bretagne.bzh
- → investissement35@bretagne.bzh
- → investissement56@bretagne.bzh

## Pour les investissements concernant la transformation et la vente à la ferme :

→ agritransfo@bretagne.bzh

#### Pour les investissements CUMA et ETA:

→ investissementcumaeta@bretagne.bzh

Vous souhaitez vous engager dans un contrat de Transition AgroÉcologique :

Retrouvez notre fiche en ligne :

→bretagne.bzh/contrat-transition

Contactez un référent de la Région : contratdetransition@bretagne.bzh

### Sturlevr Ghidane de serte







RÉGION BRETAGNE RANNVRO BREIZH REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7 Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh

